

# TRAVAILLER EN SEGPA

## SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ

### DESCRIPTION

LA SEGPA accueille des élèves présentant des difficultés scolaires importantes et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Elle doit permettre aux élèves issus de classes de CM2 pré-orientés en Segpa de poursuivre les enseignements du cycle de consolidation et du cycle des approfondissements.

### ADMISSION

Une pré-orientation en fin de deuxième année du cycle de consolidation (CM2) en tenant compte de la procédure de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA).

Le conseil de classe peut proposer une orientation vers les enseignements adaptés en fin de 6ème.

### SUIVI DES ÉLÈVES

La Segpa offre une prise en charge globale en lien avec les potentialités et les difficultés des élèves. L'équipe

pédagogique de la Segpa est constituée de professeurs des écoles spécialisés titulaires du CAPPEI.

#### La préparation à l'accès à une formation professionnelle :

permettre aux élèves de se situer progressivement dans la formation professionnelle diplômante qui sera engagée à l'issue de la classe de troisième.

**Le parcours Avenir :** développer le goût d'entreprendre et d'innover, construire son parcours d'orientation.

### LES OBJECTIFS DE TRAVAIL

suivi pédagogique	<ul style="list-style-type: none"><li>• un prolongement du cycle de consolidation</li><li>• L'adaptation des enseignements dispensés aux élèves passe par l'aménagement des situations, des supports et des rythmes d'apprentissage, l'ajustement des démarches pédagogiques et des approches didactiques.</li></ul>
Préparation à l'accès à une formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Du technologique au professionnel au cours du cycle 4</li><li>• Des stages en milieu professionnel pour découvrir d'autres champs professionnels, de nouveaux lieux et des organisations de travail, de nouvelles modalités de formation, d'affiner leur projet professionnel.</li></ul>
L'accès à une qualification de niveau V	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place de plateaux techniques et respect des dispositions du code du travail</li><li>• Découverte des champs professionnels</li><li>• Diversification de l'offre de parcours post-troisième et consolidation de la liaison entre les collèges et les lycées professionnels</li></ul>

### COORDONNÉES

RETROUVEZ LES COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT ICI :  
[HTTPS://PEDAGOGIE.AC-CLERMONT.FR/ECOLE-INCLUSIVE/SDEI-43/2022/10/03/DISPOSITIFS-ET-STRUCTURES-EN-HAUTE-LOIRE/](https://pedagogie.ac-clermont.fr/ECOLE-INCLUSIVE/SDEI-43/2022/10/03/DISPOSITIFS-ET-STRUCTURES-EN-HAUTE-LOIRE/)

